



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 29 Août 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

CABINET

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2017240-0002 du 28 août 2017 instituant une commission de propagande et fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et bulletins de vote par les candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2017240-0001 du 28 août 2017 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales (Période du 1^{er} mars au 28 février 2019)

SOUS-PREFECTURE DE PRADES

. Arrêté SPPRADES 2017 -237-0001 portant habilitation dans le domaine funéraire du SIVM des deux CORBERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA **COHESION SOCIALE**

Pôle Sport, Vie Associative et Education Populaire (PSVAEP)

. Arrêté DDCS/PSVAEP/2017240-0001 du 28 août 2017 portant fermeture d'un établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques ou sportives

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

. Liste, du 1^{er} août 2017, des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

. Délégation de signature du 28 août 2017 en matière de gracieux fiscal, trésorerie de Cabestany

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

. Décision du 18 août 2017 portant délégation de signature de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Perpignan, le 28 août 2017.

CABINET DU PREFET

Bureau du Cabinet

Dossier suivi par :
Audrey SARTRE
ALBASI

☎ : 04.68.51.65.17

☎ : 04.89.12.29.18

Mél :

audrey.sartre-albasi

@pyrenees-orientales.
gouv.fr

elections@pyrenees-
orientales.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N° PREF/CABINET/BC/2017 240 -0002

Instituant une commission de propagande
et fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et bulletins de vote
par les candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code électoral, notamment les articles R.155 et R.157 et suivants du code électoral ;

VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour
l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR/INTA1723598C du 9 août 2017 portant organisation des élections
sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 ;

VU l'ordonnance du 25 août 2017 comportant les désignations auxquelles a procédé M. le
Premier Président près la Cour d'Appel de Montpellier ;

VU les désignations de représentants par M le directeur du Courrier Golfe du Lion (La
Poste);

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet des Pyrénées-
Orientales ;

- ARRETE -

Article 1^{er}. A l'occasion des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017, il est institué, dans le département des Pyrénées-Orientales, une commission de propagande chargée d'assurer les opérations prévues par l'article R. 157 du Code électoral (*faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs et leur faire parvenir, dans les délais réglementaires, les circulaires et les bulletins de vote des candidats. Mettre également en place au lieu de l'élection, et avant l'ouverture du scrutin, les bulletins de vote fournis par les candidats et, en cas de second tour et en l'absence de bulletins de vote déposés par un candidat, disposer des bulletins blancs*).

.../...

Article 2 : La commission est composée de la façon suivante

Président : Mme Chantal FERREIRA, présidente du tribunal de grande instance de Perpignan,

Président suppléant : M. Jean-Luc DOOMS, premier vice-président au tribunal de grande instance de Perpignan,

Membres:

- M. Joël PEREZ, Chef de Cabinet, représentant M. le Préfet et sa suppléante Mme Audrey SARTRE-ALBASI ;
- M. Jean-Marc PETIT représentant la direction régionale du Courrier Golfe du Lion et son suppléant M. Didier THIBAUT.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Christine MEYA, agent du bureau du Cabinet de la Préfecture et sa suppléante Mme Marion CARBONNET.

Les représentants des candidats dûment mandatés peuvent participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

Article 3 : La commission de propagande se réunira dès qu'elle commencera à recevoir les premiers documents de propagande qui lui seront adressés par les candidats et, en tout état de cause, le lundi 18 septembre 2017 à 18h à la préfecture pour clôturer les livraisons.

Article 4 : Le dépôt de candidature vaudra demande de concours de la commission de propagande.

Article 5 : La commission de propagande recevra des candidats, de leurs mandataires ou de leurs imprimeurs, les circulaires et bulletins de vote à envoyer aux électeurs dans les quantités et formats fixés en annexe. Compte tenu des délais impartis aux commissions de propagande pour assurer l'envoi aux électeurs des circulaires et bulletins de vote des candidats, ceux-ci devront être déposés à la préfecture des Pyrénées-Orientales (*24 quai Sadi Carnot à Perpignan*) avant les dates et heures limites suivantes :

- pour le premier tour, au plus tard, le lundi 18 septembre 2017, à 18 heures,

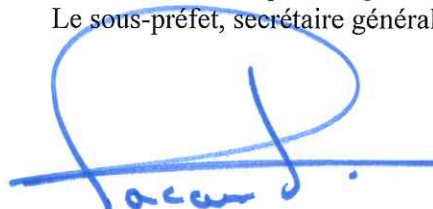
- pour le second tour, il est recommandé de livrer les bulletins de vote au plus tard le lundi 18 septembre 2017 à 18 h. A défaut, les candidats pourront les livrer le jour du scrutin avant 15h au palais des congrès .

Le siège de la commission fixé à la préfecture des Pyrénées-Orientales située 24 quai Sadi Carnot à Perpignan – 66 000.

Article 6 : La commission n'assurera pas l'envoi d'imprimés qui lui seraient remis après les délais fixés à l'article précédent. Les circulaires et bulletins de vote dont le format, le libellé ou l'impression ne correspondraient pas aux prescriptions réglementaires ne seront pas acceptés par la commission.

Article 7 : Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, sous-préfet de Perpignan, Messieurs les sous-préfets de Prades et Céret, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,



Ludovic PACAUD

*Annexe à l'arrêté instituant une commission de propagande
et fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et bulletins de vote
par les candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017*

Tableau fixant les quantités maxima de bulletins et de circulaires à déposer par les candidats avant les délais fixés par le présent arrêté dans les locaux de la préfecture au 24 quai Sadi Carnot à Perpignan.

Tour de scrutin	Nombre d'électeurs arrêté au 9 août 2017	Nombre de bulletins de vote (105 x 148 mm candidat isolé) (148 x 210 mm candidats groupés)	Nombre de circulaires (210 x 297 mm)
1 ^{er} tour de scrutin	1 205	2 651	1 265
2 nd tour de scrutin	1 205	1 265	/
TOTAL	/	3 916	1 265

* Pour le premier tour le nombre de bulletins de vote est égal au double du nombre d'électeurs majoré de 10% et le nombre de circulaires est égal au nombre d'électeurs majoré de 5% (article R 39 du code électoral). Pour le second tour, le nombre de bulletins de vote est au moins égal au nombre d'électeurs majoré de 5 %.

Il est recommandé de livrer la totalité des documents en même temps avant le 18 septembre 2017 18h en préfecture.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau du cabinet
Elections Interventions
Protocole

Dossier suivi par :
Christine MEYA

☎ : 04.68.51.65.24

☎ : 04.89.12.29.18

Mél :

elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 28 août 2017

ARRETE N°PREF/CABINET/BC/2017240-0001

INSTITUTANT LES BUREAUX DE VOTE ET ÉTABLISSANT LA LISTE DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ÉLECTORAL DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

(PERIODE DU 1^{er} MARS 2018 AU 28 FEVRIER 2019)

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU l'article R 40 du code électoral,

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU les demandes formulées par les Maires du département,

SUR PROPOSITION de Madame la Sous-Préfète, Directrice de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1 - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux de vote désignés en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article 1 du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales (28 février 2018) et la clôture suivante.

Article 3 - Le nombre de bureaux de vote s'élève à **473 dont :**

- **309 bureaux de vote multiples** (répartis sur 62 communes)
- **164 bureaux de vote uniques**

Article 4 – Le nombre d'emplacements d'affichage désignés en annexe 2 du présent arrêté s'élève à **514**

Article 5 – Madame la Sous-Préfète, Directrice de cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales, Messieurs les Sous-Préfets de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général

Ludovic PACAUD



Adresse Postale :
Hôtel de la Préfecture – 24 quai Sadi-Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :
04.68.51.66.66

⇨ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>

⇨ COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

ANNEXES 1 ET 2
JOINTES CI-DESSOUS

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	BUREAUX DE VOTE
ALBERE (1)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Mairie – St Jean l'Albère place Pierre de Besombes-Singla
ALENYA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	03	1 – École élémentaire Françoise Lopes Girona – bvd du 8 mai 1945 2 – Accueil de loisirs – bvd du 8 mai 1945 3 – École maternelle – boulevard du 8 mai 1945
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	03	1 – Mairie – salle du conseil municipal – 5 rue des thermes 2- Mairie – salle des petits congrès- 5 rue des thermes 3 – Mairie de Palalda – rue du bac
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place du coq d'or
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle annexe – 39 route des Pyrénées
ANSIGNAN	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle de l'Aqueduc – rue de la cave coopérative
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle des fêtes – 7 rue de la Tramontane
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	08	1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Mairie – salle des mariages 3 – Mairie – salle Buisson nord 4 – Salle Philippe Poiraud 5 – Foyer du 3ème âge 6 – Mairie – salle des commissions 7 – Mairie – salle Buisson sud 8 – Espace Waldeck Rousseau
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle des fêtes – place Monin
AYGUATEBIA-TALAU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 10 rue de l mairie
BAGES	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	1 – Salle polyvalente – rue Molière 2 – École primaire – route d'Ortaffa 3 – École maternelle – 2 bis rue des muscats
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	1 – Salle Evora– avenue du stade 2 – Salle Evora– avenue du stade
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Maison d'animation – plaça nova
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	1 – Foyer rural – rue des Cordiers
BUREAU CENTRALISATEUR					2 - Château les Pins – Espace Jordi – 1 bvd de la République
BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie , 2 rue des vendanges
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	03	1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Mairie – salle des mariages 3 – Mairie – Salle Jean Jaurés
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	06	1 – Hôtel de ville – salle Victor Hugo
					2 – Mas de l'Ille – Boulevard des rois de Majorque – grande salle polyvalente 3 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet
					4 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque – grande salle polyvalente 5 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet
					6 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque – grande salle polyvalente Mairie
BASTIDE (LA)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	

BELESTA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	1 place de la Mairie
BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 2 grand rue
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01	06	1- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet 2- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet 3- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet 4- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet 5- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet 6- Salle polyvalente - 104 avenue du Haut-Vernet
BOULE D'AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Camigou	03	UNIQUE	Salle Polyvalente de la Mairie
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Camigou	03	UNIQUE	Salle des fêtes Jules Gaspard – place du 8 mai
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	04	1 – Salle du 3ème âge – rue des écoles 2- Ecole primaire – rue du 4 septembre 3 – Mairie – avenue Léon Jean Grégory 4- Salle Joan Cayrol – chemin du Moli Nou
BUREAU CENTRALISATEUR					
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de Catalogne
BROUILLA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – Immeuble Rouzaud – 7 rue Julien Panchot
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 10 avenue Lax
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 - Perpignan 3	01	09	1 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 2 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 3 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 4 – École Prévert – avenue du Roussillon 5 – École Prévert – avenue du Roussillon 6 – École Buffon – avenue du Périgord 7 – École Buffon – avenue du Périgord 8-École Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique 9-École Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique
CAIXAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle Municipale – place de la Mairie
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	UNIQUE	Lieu-dit LA FONTANE
CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle communale du bâtiment municipal (rdc Mairie)
CAMELAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – La place
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 9 carrer nou
CANAVEILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie- salle rez de chaussée – place Erola
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	012	1 – Hôtel de ville – salle des mariages 2 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 3 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 4 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 5 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 6 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 7 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 8 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 9 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 10 – Ecole des myosotis – 2 rue des Myosotis

COUSTOUGES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – salle des mariages – route des écoles
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle de la Mairie – 4 carrer major
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – 1 place de la coloumine
ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	08	1 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire 2 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire 3 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 4 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 5 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 6 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 7 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 8 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
BUREAU CENTRALISATEUR					
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Gymnase – 14 avenue de la gare internationale
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	salle de la Mairie – Hôtel de Ville
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Hôtel de Ville – rue Saint-Martin
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	1 – Salle Joan Cayrol – Espace Jean Teulière 2 – École maternelle – salle d'expression corporelle – allées Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – Carrer Major
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	1 – Salle Arago – avenue du Dr Torrelles 2 – Salle Mandela – avenue René Nicolau
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle polyvalente – route de Livria
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle du cercle
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – Carrer de l'ajuntament
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Ancienne école – 1 carrer de l'escola
FELLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	1 place de la Mairie
FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – la vilasse – carriera de la libertat
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Hôtel de ville – route de Vernet-les-Bains
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – place del Firal
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	1 – Mairie – Salle du conseil municipal et des mariages 2 – Salle de conférence de l'office de Tourisme
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 130 rue de Saint-Thomas
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – 1 rue du Planas – Fontrabieuse
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal – 1 place de l'église
FOSSE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
FOURQUES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	02	Restaurant scolaire – rue St Sébastien Restaurant scolaire – rue St Sébastien
FULLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – 41 ancien chemin de Villefranche
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	03	1 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin 2 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin 3 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – entrée rue de la Creu
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle de la Mairie
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – salle de réunion

LANSAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – Salle du conseil municipal
LAROQUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberès	04	02	1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Salle Cami Clos (salle de bridge) – carrer del sol
LATOURE BAS ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	02	1 – Salle des fêtes – rue Saint-Jacques 2 – Cantine scolaire – avenue Pierre Camps
LATOURE DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 6 place carolane
LATOURE DE FRANCE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – Salle des fêtes
LESQUERDE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 27 grand rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal – 5 promenade du pré de la ville
LLAURO	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – 7 rue des cerisiers
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle polyvalente – carretera d'Eina-
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	1 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry 2 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie de Mantet
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle de réunion – 4 rue des écoles
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 7 rue de l'église
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
MAUREILLAS/LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberès	04	03	1 – Nouvelle Mairie – 14 avenue du Vallespir 2 – Nouvelle Mairie – 14 avenue du Vallespir
MAURY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	3 – Annexe de la Mairie – Las Illas
MILLAS	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	Mairie
					1 - Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 2 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 3 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 4 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 5 carretera del coll de Jau
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE	Mairie – 11 rue camí d'Ille
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des Fêtes
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle du conseil municipal – 4 rue de l'Eglise
MONTESCOU	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Salle des fêtes – 2 rue du Roussillon,
MONTESQUIEU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberès	04	UNIQUE	Salle Jean Thubert – grand rue
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – rue principale
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des Pyrénées – 1er étage – bvd Vauban
MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Foyer rural – impasse du foyer
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – Balco de la Solana
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie - placa del municipi
NEFIACH	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE	Salle des fêtes -Le Foiraill
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – carrer dels pastors
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Place de la mairie
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	1 – Salle des fêtes – avenue du général de Gaulle – OLETTE 2 – Annexe mairie - place Ludovic Massé – EVOL
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle polyvalente – rue de l'orme
OPOUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 22 avenue Pierre Estirac

OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
ORTAFFA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04	UNIQUE	Salle du clocher – place du clocher
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place Saint-Paul
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle des mariages
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	1 – Mairie -Place de la République
					2 – Groupe scolaire – chemin de Batipalms
PASSA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de la Tramontane
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	075	601 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		602 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		603 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		604 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		605 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			02		606 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			02		607 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			01		608 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		609 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		610 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		611 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		612 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01		613 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01		614 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01		615 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
			01		616 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
		Canton 7 – Perpignan 2	03		701 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
			01		702 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
			01		703 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
			01		704 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01		705 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01		706 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01		707 - Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01		708 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01		709 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
			01		710 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
			01		711 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
		Canton 8 - Perpignan 3	03		801 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
			03		802 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
			03		803 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1, avenue Georges Guynemer
			03		804 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1 avenue Georges Guynemer
			03		805 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1 avenue Georges Guynemer
			01		806 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		807 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		808 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		809 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry

			01	810 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
	Canton 9 – Perpignan 4		03	901 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu
			03	902 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu
			01	903 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Omano
			01	904 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Omano
			01	905 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Omano
			01	906 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Omano
			01	907 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Omano
			01	908 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01	909 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01	910 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01	911 – Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01	912 – Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01	913 – Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01	914 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
			01	915 – Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			03	916 – Groupe scolaire Romain Rolland –1 avenue Georges Guynemer
	Canton 10 – Perpignan 5		03	1001 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
			03	1002 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
			01	1003 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1004 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1005 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1006 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1007 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1008 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1009 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1010 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01	1011 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
			01	1012 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
	Canton 11 – Perpignan 6		03	1101 – Salle des libertés – 3 rue Edmond Bartissol
			03	1102 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
			03	1103 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli
			03	1104 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli
			03	1105 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli
			03	1106 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03	1107 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03	1108 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03	1109 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				1110 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
PERTHUS (LE)	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	04	Mairie – salle du conseil municipal
PEYRESTORTES	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	02	Mairie – boulevard national
PEZILLA DE CONFLENT	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	02	Centre de loisirs – route de Sourmia
PEZILLA LA RIVIERE	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	03	1 – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé

PIA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	07	2 – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé 1 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas 2 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas 3 – Salle Louis Torréilles – parking Site Anne 4 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière 5 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière 6 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière 7 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
PLANES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
PLANEZES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – place de la république
POLLESTRES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	01	03	1 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals 2 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals 3 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
PONTEILLA-NYLS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	03	1 – Espace Simone Ali – PONTEILLA 2 – Annexe mairie – avenue de Pollestres – NYLS 3 – Espace Simone Ali – PONTEILLA
PORTA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle de la Mairie – RN20
PORTE PUYMORENS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
PORT VENDRES	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	03	1 – Mairie – salle des mariages – 8 rue Jules Pams 2 – Centre culturel – salle du rez-de-chaussée – place Castellane 3 – École maternelle – salle de jeux – rue Aristide Briand
PRADES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	05	1 – Le foirail – rue le Foirail 2 – Salle EYT – rue San Juan de Porto-Rico 3 – Maternelle Pasteur – avenue Pasteur 4 – Salle Lousa – plaine St Martin 5 – Salle Gelcen – avenue de la Basse
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 6 rue Porte de France – salle des mariages
PRATS DE SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 20 rue Balcon du Fenouillèdes
PRUGNANES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle des fêtes – 2 place de la fontaine
PRUNET ET BELPUIG	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – hameau La Trinité
PUYVALADOR-RIEUTORT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle polyvalente de Rieutort – 7 rue des Trois Fontaines
PY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle du rez de chaussée – 12 place saint Paul
RABOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – place de la commune
RAILLEU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes de Railleu – 4 carrer Llarg
RASIGUERES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – place de la Mairie
REAL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
REYNES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	02	1 – Le village – salle de conseil municipal 2 – Les échoppes du Pont – salle polyvalente
BUREAU CENTRALISATEUR					
RIA SIRACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de la mairie
RIGARDA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie
RIVESALTES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	06	1 – Centre associatif et culturel – place du Général de Gaulle 2 – École Pons – rue Émile Parès 3 – Club du 3ème âge – rue des oiseaux

								4 – Hôtel de ville – salle Riu -place de l'Europe 5 – Salle « Ami club » – avenue du stade 6 – Les dômes – avenue de la Marne
RODES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE				Mairie – 4 carrer gran
SAHORRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE				Centre culturel – route de Fuilla
SAILLAGOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE				Mairie – place Oliva
ST ANDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02				1 – Salle du conseil 2 – Salle d'exposition
ST ARNAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE				Mairie – 2 place de Centernach
ST CYPRIEN	CERET	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	09				1 – Mairie – rue Alexandre Dumas 2 – École Noguères – rue Auguste Rodin
								3 – office du tourisme – quai Arthur Rimbaud
								4 – Salle Genin de Régnès – avenue du Roussillon
								5 – École maternelle MET – rue Arago
								6 – École maternelle MET – rue Arago
								7 – Foyer personnes âgées – rue Mirabeau
								8 – Yacht club – 6 quai Arthur Rimbaud
								9 – École Alain – rue Albert Camus
ST ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	08				1 – Mairie – salle Jean Jaurès – rue de la République 2 – Musée du Mas Carbasse – place du Mas Carbasse
								3 – Salle Méditerranée – place de la Méditerranée
								4 – Restaurant scolaire PAU CASALS – salle « élémentaires » - allée de la Méditerranée
								5 – Restaurant scolaire PAU CASALS – salle « maternelles » - allée de la Méditerranée
								6 – Espace Léo Lagrange – salle Condorcet – 24 ter avenue du Général de Gaulle
								7 – Espace Léo Lagrange – salle Dolto – 24 ter avenue du Général de Gaulle
								8 – Mas Saint Mamet – 16 route de Perpignan
ST FELIU D AMONT	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE				Salle polyvalente – avenue du Roussillon
ST FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	02				1 – Salle polyvalente – allée des sports 2 – Salle polyvalente – allée des sports
ST GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02				1 – Salle Homs-Jonca – 19 avenue Georges Clemenceau 2 – Salle Maréchal Joffre – 53 avenue Maréchal Joffre
ST HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03				1 – Gymnase – bvd de la Marine 2 – Gymnase – bvd de la Marine
								3 – Salle Derroja – avenue général Derroja
ST JEAN LASSELLE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE				Salle Marcel Cazeilles – 4 place de la République
ST JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE				Centre socio-culturel – rue des Sérénades
ST LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE				Mairie – salle des réunions et mariages – rue de l'Église
ST LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	08				1 – Foyer rural – boulevard Nicolas Canal 2 – École Joseph Cortada – chemin de Leucate
								3 – École Pablo Casals – avenue Pablo Casals
								4 – Salle Marinade – boulevard Nicolas Canal

BUREAU CENTRALISATEUR							5 – École Romain Vidal – chemin de Leucate 6 – Salle polyvalente – chemin de Leucate 7 – Salle polyvalente – chemin de Leucate 8 – Ecole élémentaire Charles Perrault – rue du Dr Marqués
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE			Mairie – 3 carrer del Canigo
STE LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Salle de réunion Mairie – place Michel Aris
STE MARIE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	04			1 – Salle communale – impasse du boulo-drome 2 – Centre socio-culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades 3 – Salle communale – impasse du boulo-drome 4 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades
ST MARSAL	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE			Mairie – rue du Panader
ST MARTIN-DE-FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE			Mairie – 10 rue de la mairie
ST MICHEL DE LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE			Mairie – salle des fêtes
ST NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sabieuse	02	02			1 – Foyer rural Espace « Jean Cortie » 2 – Foyer rural Espace « Jean Cortie »
ST PAUL DE FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02			1 – Foyer rural – avenue Pezières 2 – Foyer rural – avenue Pezières
ST PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Mairie – 21 gran rue
SALEILLES	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sabieuse	02	04			1 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945 2 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945 3 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet 4 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet
SALSLES LE CHATEAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	03			1 – Salle des fêtes – rue Gaston Clos 2 – Salle des mariages – cour « Arthur Conte » 3 – Groupe scolaire – Impasse Valette
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Mairie – salle presbytère
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Mairie
SERDINYA-JONCET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Salle des fêtes – route nationale
SERRALONGUE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE			Mairie – 3 rue Pierre Talrich
SOLER (LE)	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	06			1 – Mairie – salle des mariages 2 – Salle des fêtes – rue Guy Mocquet
							3 – Salle Martin Vivès cloisonnée – place de la République
							4 – Salle des fêtes cloisonnée – rue Guy Mocquet
							5 – Salle Martin Vivès – place de la République
							6 – Petite salle Martin Vivès – place de la République
SOREDE	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02			1 – Salle des fêtes – rue de la sardane 2 – Salle des fêtes – rue de la sardane
SOUANYAS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Mairie – 6 place de la Mairie
SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE			Place du Foyer rural – avenue du Général Tisseyre
TAILLET	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE			Salle polyvalente – le village
TARERACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE			Mairie
TARGASSONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE			Mairie – 3 bis route d'Andorre
TAULIS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE			Mairie – rue des rocailles

TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil – 13 carrer del Canigo
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – Place de la République
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 3 rue royale – salle des mariages
TERRATS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de l'ancienne mairie
THEZA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Hôtel de ville
THUES ENTRE VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle St Génis – rue de la soulane
THUIR	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	06	1 – Maison des jeunes et de la culture – salle Léon Jean Grégory 2 – Maison des jeunes et de la culture – salle du 3ème âge 3 – Maison des jeunes et de la culture – salle du billard 4 – Maison des jeunes et de la culture – salle Léon Jean Grégory 5 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallèspar 6 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallèspar
TORDERES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – 2 rue des écurieuls
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	1 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet 2 Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet 3 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet 1 – Foyer des aînés – place Abelanet 2 – Salle des fêtes – avenue Jules Ferry 3 – Salle polyvalente – entrée côté place Abelanet 4 – Salle polyvalente – entrée parking de la Poste 5 – Maison des associations – espace Léo Lagrange – place Abelanet 6- Salle Taillefer – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari 7- Salle Berenger – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01	07	1 – Foyer des aînés – place Abelanet 2 – Salle des fêtes – avenue Jules Ferry 3 – Salle polyvalente – entrée côté place Abelanet 4 – Salle polyvalente – entrée parking de la Poste 5 – Maison des associations – espace Léo Lagrange – place Abelanet 6- Salle Taillefer – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari 7- Salle Berenger – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari
TRESSERE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle la « Cave aux Contes » - 22 avenue de Perpignan
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle « Porte des Fenouillèdes », située face à la nouvelle mairie
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – salle des fêtes – rue du lavoir
TROUILLAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	02	Salle des fêtes – avenue des Albères
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – avenue des Albères
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de l'Eglise (salle polyvalente RDC mairie)
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – 19 carrer Gorro blanc
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle de la mairie
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de l'entente cordiale
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	02	Salle Jean Lannelongue – 23 rue St Jacques 1 – Salle des fêtes – avenue du littoral 2 – Salle Joffre -place Joffre
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallèspar – Albères	04	02	Salle polyvalente Salle des fêtes
VILLEMOLAQUE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – 1 place de la République
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	1 – Grande salle polyvalente à l'espace André Sanac 2 – Grande salle polyvalente à l'espace André Sanac
VILLENEUVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	UNIQUE	3 - Salle annexe de la salle polyvalente à l'espace André Sanac Mairie – Salle du conseil municipal – 7 avenue du Canigou

Annexe n°1

VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gípulo – 17 avenue du Général de Gaulle
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	salle de la mairie – 7 place de la République
VIRA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal – rue de la fontaine
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	salle polyvalente du complexe mairie – 10 rue principale

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
ALBERE (1)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Place de la Mairie
ALENYA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	07	école élémentaire François Lopey Girona – intersection rue André Bouille-avenue Jean Jaurès accueil de loisirs – boulevard du 8 mai croisement rue André Bouille-rue Pablo Picasso croisement avenue Jean Jaurès-avenue du littoral croisement avenue de la mer-route de St Cyprien rue du paradis
AMELIE LES BAINS/PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	06	croisement rue des compagnons-avenue de Perpignan 5 rue des Thermes (devant la Mairie) rue des Thermes- ancien Théâtre de verdure rue du Bac (devant la Mairie de Palalda) super Amélie
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	boulevard de la Petite Provence route de Céret – HLM L'Estanyol
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place du Coq d'or
ANSIGNAN	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	mur de la mairie – 39 route des Pyrénées
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	rue de la cave coopérative
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	15	rue de la Torre allée F. Buisson (village) rue de la Convention – angle rue du 14 Juillet (village) avenue du 8 Mai (village) parking de la piscine (village) place Gambetta (village) chemin de la Cerigue – face au cimetière (village) rue du 14 juillet – rond-point de l'école La Granotera (village) avenue d'Hurth (village) avenue du Marasquer (village) Rond-point d'arrivée (plage) avenue du Tech (plage) avenue du Grau (plage) parking place de l'Europe (plage) avenue de la Torre d'En Sorre (plage-le Racou) 23 chemin de Palau – Espace Waldeck-Rousseau Baills de la Mairie (grilles de l'Hôtel de ville) avenue de l'Alzine Rodone Lieu-dit RN Can Partère Parking – 3 rue de la Mairie avenue Jean Jaurès rue Molière route d'Ortaffa 2 bis rue des muscats rue du Ball – mur clôture parking de Guardia avenue du stade – mur clôture salle Evora Le village Foyer rural – rue des cordiers
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	03	
AYGUATEBIA-TALAU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BAGES	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	04	
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	

Annexe n°2

BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	avenue Maréchal Joffre rue du Thou
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	05	Hôtel de ville – avenue Général de Gaulle angle rue 14 juillet-rue St Sébastien Face à la résidence « la grande bleue » avenue de la gare Angle avenue du Général de Gaulle – Pont du Puig del Mas route des crêtes – Le Mas Reig Boulevard du 14 juillet face à l'Hôtel de ville Boulevard des Rois de Majorque devant le Mas de l'Ille Avenue de la Coudalère devant le Tennis club Boulevard de la Côte Vermeille Avenue du paquebot des sables – devant le centre culturel Cocteau-Marais mur d'enceinte du jardin de la Mairie Place de la Mairie – panneaux galvanisés 2 grand rue - Parking de la mairie Salle des fêtes -place David Vidal Salle polyvalente – 104 avenue du Haut-Vernet parking à l'entrée du village 6 bis Cami Real Mairie cours du Pic Estelle avenue d'En Carbouner avenue Jean Moulin place Jean Jaurès rue des écoles rue du 4 septembre Chemin du Moli Nou place de Catalogne Parking du centre culturel Parking de la mairie Mairie – avenue de Lax Mur Carcasona – avenue de Lax avenue du 19 mars 1962 avenue de Perpignan avenue André Ampère – Mas Guérito avenue du Périgord avenue du Périgord – Château d'eau avenue de la Madeleine avenue du Dauphiné avenue Picasso avenue du Rousillon avenue Célestin Freinet avenue François Mitterrand avenue Marcel Carbonnel Avenue de la tramontane – face à la mairie Chemin du Mas Bonique Place de la Mairie Place de la république
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	05	
BASTIDE (LA)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	
BELESTA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	
BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01	02	
BOULLE D AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BOULETNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberes	04	08	
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BROUILLA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	02	
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 – Perpignan 3	01	14	
CAIXAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01	

Annexe n°2

CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	chemin de la fontaine
CAMELAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Parking de la Mairie
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Route de la Castellane
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Carrer Nou – face à la Mairie
CANAVEILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place Erola
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	07	Place St Jacques – face à la mairie
					Impasse Xamma – face à l'école des pâquerettes
					Avenue de Catalogne – entre la Poste et la fontaine
					Impasse Jean Mermoz – face à l'école Jean Mermoz
					Avenue Eugène Sauvy – au droit de l'école des myosotis
					Place Charles Trenet – côté est
					Boulevard Tixador – face à l'Office de tourisme
CANOHES	PERPIGNAN	Canton 10 – Perpignan 5	01	07	2 Rue de la Couloumine – face à la salle polyvalente
					Place du bicentenaire
					1, rue Escudier – face à l'école annexe Julien Panchot
					Rue des écoles
					Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord
					Rue de las Trignagues
					1-3 rue Romain Escudier – devant le centre de loisir périscolaire
CARAMANY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place de la Mairie
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mur du garage devant la mairie
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place des écoles
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	6 rue des Capitelles
CASTEIL	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	1 place de la Mairie
CASTELNOU	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Chemin de la salle du Tilleul
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	parking du Canigou
					route d'Eus embranchement RD619/RD24°
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la Mairie
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – 11 rue de la socarrada
CERBERE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermelle	04	01	23 avenue général de Gaulle
CERET	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	07	avenue des Aspres mur d'enceinte du terrain de pétanque)
					avenue de la gare (mur d'enceinte ancien garage Rey)
					parking des Tins
					boulevard Lafayette
					Avenue Jules Ferry
					avenue d'Espagne
					avenue Georges Clemenceau
CLAIRA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	Salle Polyvalente - rue des sports
					Salle des fêtes – Boulevard des Albères
					Anciennes écoles - Rue des écoles
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	03	rue des vignes – Clara
					rue des tilleuls – Villerach
					rue de la Mairie – Clara
CLUSES (les)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Emplacement Cluse del Mitg
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de la République
COLLIOURE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermelle	04	05	Panneaux rue de la République
					Panneaux Le faubourg – passerelle du Château Royal
					Panneaux boulevard du Boramar

									Panneaux - centre culturel -rue Jules Michelet
CONAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Panneaux chemin de consolation, pont résidence du Haut Douy
CORBERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01					Place du 8 mai 1945
CORBERE LES CABANES	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01					Parking - Rue du puits – Espace Emile Vendrell
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01					rue Pomarola en face de la mairie
CORNEILLA LA RIVIERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	03					Panneaux carrer del Canigo
									rue de la Poste
									passage Arago – rue Clave verte
									Cité Beausoleil
CORNEILLA DEL VERCOL	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01					rue des écoles – mur de la salle polyvalente
CORSAVY	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01					Panneaux mairie – Barry d'Armont
COUSTOUGES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01					Panneaux fixés au mur de la salle des mariages – route des écoles
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Place du village
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Mur face à l'entrée de la mairie – place de la Couloumine
ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	10					avenue Paul Reig
									avenue du Général de Gaulle
									route de latour bas Elne
									boulevard Voltaire – parking de la Cité Administrative
									rue du Couvent – parking Sant Jordi
									rue du Salita
									avenue des poètes
									avenue Pablo Neruda
									Boulevard Pas de la Baneta
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Rue Pépé Vignes
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Parking place de la Mairie
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					place de la Mairie
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	04					rue St Martin – mur sis sous la mairie
									Panneaux place du docteur Jaupart
									rue de Cases de Pène
									rue du 4 septembre
									allées Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01					carrer major
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02					avenue du Docteur Torrelles – devant la mairie
									Cour du bâtiment Espace Mandéla – avenue René Nicolau
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					route de Livria
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01					Lieu-dit Le Raig
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					RD 35 - Entrée du village près de l'arrêt de bus
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Cal Martinet – 3 avenue de Cerdagne
FELLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01					place de la liberté
FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01					Mur du cimetière - RD 9e – entrée du village
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01					route de Vernet-les-Bains
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01					Place de l'église
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02					Mairie
									Office du Tourisme
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					mur d'enceinte du bâtiment École/Mairie
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02					Fontrabieuse – place de la fontaine
									Espousouille – en face salle des fêtes
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01					Panneaux place de la mairie

FOSSE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place du village les Cabanes
FOURQUES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Aire des loisirs – avenue du Vallespir
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mur de l'école communale – Avenue de la rojja- Fuilla del Mitg
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie – porte du garage communal
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	avenue Chopin – devant la salle La Catalane rue Jean Jaurès – devant la place du foirail
					route de Prades – devant le parking du stade/piscine rue Jean Baptiste Moynier – devant le square la Grimolesse
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	carrer de l'escola
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux devant la Mairie
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Mur face à la Mairie
LANSAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux 52 rue de la Mairie
LAROQUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	placette de la Mairie placette du bridge
LATOUR BAS ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	03	Mairie - avenue du Tech rue de l'église
					avenue Pierre Camps
LATOUR DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place du Souvenir
LATOUR DE FRANCE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Parvis de la mairie
LESQUERDE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux – grand rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	devant la Mairie 5 promenade du pré de la ville
LLAURO	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue des caristiers – en face atelier municipal
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	carretera d'Eina – parking Mairie
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	Salle Amade – rue Jules Ferry
					Carrer de la Dû – face à la mairie
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Route principale- près la place du village
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie 4 rue des écoles
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de la République
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	1 place de la Mairie
MAUREILLAS/LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	nouvelle mairie – 14 avenue du Vallespir
					Annexe-mairie de las Illas
MAURY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Mur mairie – Place de la Mairie
MILLAS	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	08	bureaux de vote – halle des sports Mairie – avenue du 8 mai 1945
					Allée Edmond Michelet (cantine)
					RD916 – route de Néfiach (niveau gendarmerie)
					rue de l'île (au niveau du 23)
					rue Jean Jaurès – Moulin à huile
					rue du stade (stade Roger Roquefort)
					Rue Ludovic Massé
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rambla Pau Casals
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	Mairie – 11 cami d'Ille
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Panneaux place de la mairie
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	parking face à la Mairie – panneaux fixés sur clôture
MONTESCOT	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01	Clôture de l'école primaire – place des acacias
MONTESQUEIU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Place Sant Cristau – face au bureau de vote
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	rue principale –panneaux près du lavoir
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	6 boulevard Vauban

MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	impasse du foyer rural
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux – Balco de la Solana
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie - Plaça del municipi
NEFIACH	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	avenue du Général de Gaulle – Le Foirail
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mur avec emplacements tracés à la peinture – face à la mairie – carrer dels pastors
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux métal – rue du Château
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	avenue du Général de Gaulle – OLETTE
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	place Ludovic Massé – EVOL
OPUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	rue de l'Orme
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	devant la Mairie – avenue Pierre Estrirac
ORTAFFA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	02	Mur de la mairie
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Ecole élémentaire – rue des micocouliers
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	avenue du Vallespir
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	Jardin de la mairie – place St Paul
PASSA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Jardins du manoir du Marquis de Tilière
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	09	Mairie – place de la République
			02		Groupe scolaire – chemin de Batipalmes
			02		18 avenue Torcatís – parking de la Mairie
			02		C.E.S Jean Sébastien Pons - Mur de clôture rue Diaz
			02		Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Docteur Schweitzer
			02		Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			01		Groupe scolaire Jean Jaurès - Rue J. Thibaud
			01		Avenue du Maréchal Joffre - Clôture du jardin Saint-Louis
			01		Groupe scolaire Roudayre - Avenue Emile Roudayre
			01		Jardin Henry Bataille - Rue Jean Richepin
			01		Grille du jardin angle rue J. Bart - Avenue Maréchal Joffre
			01		Ecole du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat
PERPIGNAN		Canton 7 – Perpignan 2	01	08	Ecole les Platanes - Rue des Dahlias
			01		Grille du square Bir Hakeim - Bd Jean Bourrat. allée Jean Manalt
			01		Grille du square Bir Hakeim - côté cours Lassus. Palais des congrès
			01		Ecole Château Roussillon - Château Roussillon
			01		Mairie de Quartier EST - Rue des Calanques
			01		Groupe Scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			01		Grpe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie sur clôture de l'école
			03		Couvent des Minimes - rue Rabelais
PERPIGNAN		Canton 8 – Perpignan 3	03	08	Hôtel de Ville - place de la Loge
			03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France
			03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz
			03		Couvent des Minimes - rue Rabelais
			01		Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéry
			01		Ecole Fénélon - rue Ernest Renan
			01		Grille du Lycée Jean Lurçat - rue nature - face H.L.M LO.PO.FA
			01		Cimetière Saint-Jacques - rue Paul Rubens
PERPIGNAN		Canton 9 – Perpignan 4	03	10	Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France
			03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz
			03		Groupe scolaire Jordi Barre - Rue des Remparts St Mathieu

						01		Groupe scolaire Anatole France - rue Colonel d'Ornano
						01		Clôture terrain de Jeux - rue Jean Rièrè
						01		Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Boulevard Foment de la Sardane
						01		Grille du parking - boulevard Mondony
						01		Grille du jardin public - rue du Vilar
						01		Ecole Ludovic MASSE - rue Pierre Bretonneau
						01		Groupe scolaire Vertefeuille - rue de Villelongue dels Monts
PERPIGNAN						01	06	Groupe scolaire Blaise PASCAL - rue des grenadiers
						01		Crèche Joan Miro - Avenue de Belfort
						01		Cimetière Saint-Martin - avenue Marcelin Albert
						01		Groupe scolaire Edouard Herriot - avenue Victor Dalbiez
						03		Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées
						03		Grille du Palais de justice - place Arago
PERPIGNAN						03	06	Hôtel de Ville - place de la Loge
						03		Rue Edmond Barrissol face au bureau de vote "Salle des Libertés"
						03		Ecole mixte Jean-Jacques Rousseau - rue Courteline
						03		Salle BOLTE - Rue Jean-Baptiste Lulli - Clôture du parking
						03		Groupe scolaire d'Alenbert - 30 rue Pascal-Marie Agasse
						03		Ecole Condorcet - rue Condorcet
PERTHUS (LE)						04	01	place de la Mairie
PEYRESTORTES						02	02	place des écoles
								Rue Massenet (contre le mur du château)
PEZILLA DE CONFLENT						02	01	rue de la Mairie
PEZILLA LA RIVIERE						03	01	31 bis avenue du Canigou
PIA						02	03	Salle Jean Jaurès - avenue de Bompas en face de la salle parking Ste Anne - parc des tilleuls
								Salle Colette Besson - Chemin de la Poudrière - devant la salle Mairie - le village
PLANES						03	01	ancienne école
PLANEZES						02	01	avenue Pablo Casals - Mairie
POLLESTRES						01	05	avenue Pablo Casals - salle polyvalente Jordi Barre
								rue des constellations
								place des libertés
								place du monument aux morts
PONTEILLA-NYLS						04	03	rue de la Tramontane - PONTEILLA
								11 avenue de Perpignan - PONTEILLA
								avenue de Pollestres - NYLS
PORTA						03	01	parking communal bordant la RN 20
PORTE PUYMORENS						03	01	Place de la Mairie
PORT VENDRES						04	10	route de Collioure - sous la rue Victor Hugo
								rue Pasteur (école pasteur)
								boulevard Bellevue - HLM Coma Sadulle
								HLM Le Glacis (rond point)
								face à l'école maternelle Parés
								rue Lambert Batlle - sous la place Castellane

							place de l'Obélisque
							hameau de Cosprons
							rue Jules Parns – Hôtel de ville
							place Castellane – centre culturel
PRADES		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	09			rue Le Foirail
							rue San Juan de Porto Rico
							avenue Louis Prat
							plaine St Martin
							rue de la Basse
							rue du chant des oiseaux
							place de la Catalogne
							rue des courroulètes
							chemin des castors
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE		Canton 2 – Le Canigou	04	01			1 place du Foirail
PRATS DE SOURNIA		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			face au chemin des Millès sur rambarde rue Balcon du Fenouillèdes
PRUGNANES		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			panneaux entrée du village / station de forage
PRUNET ET BELPUIG		Canton 2 – Le Canigou	03	01			Hameau La Trinité
PUYVALADOR		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02			plaça Cal Arcis – Puyvalador
							place des Peupliers – Rieurtort
PY		Canton 2 – Le Canigou	03	01			place Sant Pau
RABOUILLET		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			1 place de la commune – panneaux amovibles
RAILLEU		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Carret Llarg - mur du lavoir municipal
RASIGUERES		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			place de la Mairie
REAL		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Mairie
REYNES		Canton 2 – Le Canigou	04	02			mur au village
							au pont de Reynes
RIA SIRACH		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			avenue d'En Cassa
RIGARDA		Canton 2 – Le Canigou	03	01			route de Vinça
RIVESALTES		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	11			avenue Louis Blanc – place Chichet
							rue Pasteur
							avenue du Languedoc
							avenue de l'Agly – face au centre de secours
							rue des albatros – place à côté de la rue des courlis
							Centre associatif et culturel - place du Général de Gaulle
							rue Émile Parès – École Pons
							rue des oiseaux – club du 3ème âge
							place de l'Europe – Hôtel de ville
							Salle « ami club » avenue du stade
							avenue de la Marne – Les Dômes
							4 carrer gran
RODES		Canton 2 – Le Canigou	03	01			route de Fuilla
SAHORRE		Canton 2 – Le Canigou	03	01			place du Roser
SAILLAGOUSE		Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			impasse des lauriers
ST ANDRE		Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02			route nationale
							place de l'Orneau
ST ARNAC		Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			place de la Bassa
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE		Canton 1 – Les Aspres	04	01			Mairie - rue Alexandre Dumas
ST CYPRIEN		Canton 3- La Côte Sabieuse	02	09			Ecole maternelle - rue Auguste Rodin

					Office du Tourisme - quai Arthur Rimbaud
					Salle Génin de Règnes – avenue du Roussillon
					Ecole maternelle rue François Arago
					Ecole maternelle rue François Arago
					Foyer 3ème âge – rue Mirabeau
					6 quai Rimbaud – Yacht club
					Ecole primaire – rue Albert Camus
ST ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	09	Salle Jean Jaurès - rue de la République
					Musée du Mas Carbasse - avenue Joliot Curie
					Salle de la méditerranée – place de la Méditerranée
					Restaurant scolaire Pau Casals – allée de la Méditerranée
					Espace Léo Lagrange – 24 ter avenue du Général de Gaulle
					Espace St Mamet - route de Perpignan
					Château d'eau – avenue de Rivesaltes
					3 Avenue des Olympiades
					boulevard du Canigou face à la halle au frais
ST FELIU D AMONT	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	02	avenue du Roussillon (face aux numéros 13 et 15)
					La Placeta
ST FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	02	Mairie - 114 avenue du Canigou
					Square de France – clôture du city stade
ST GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	04	19 avenue Georges Clemenceau
					53 avenue Maréchal Joffre
					clôture des ateliers municipaux
					place des Provinces Françaises
ST HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	Mairie – 3 rue Paul Riquet
					Parc des 4 chemins – rue des jonquilles
					Ecole – Chemin du boutou
ST JEAN LASSEILLE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	22 avenue de la Mairie
ST JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Rond-point St Sébastien
					salle polyvalente – coté rue des sérénades
ST LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	02	rue de l'église – face à la mairie
					La Forge del mitg – mur de clôture gîtes communaux
ST LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	14	PIJ - avenue Joffre
					route du Barcarès – rond-point de la gendarmerie
					Espace vert Méditerranée - avenue de la Côte Vermeille
					lot. La Cruetta - avenue Alsace Lorraine
					Boulevard Nicolas Canal – Face office notarial
					École Joseph Cortada
					École Pablo Casals
					Stade stabilisé (jouxte terrain de tennis) - avenue de l'aviation
					route de Torrelles – devant la maison de retraite
					Bd Georges Clémenceau (parking face aux HLM route de claira)
					rue du bac – mur du stade
					Salle polyvalente - chemin de Leucate
					Ecole Jules Oudet – avenue Urbain Paret
STE LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	école élémentaire Charles Perrault - rue docteur René Marques
STE MARIE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	04	Mairie – place Michel Aris
					avenue Jules Ferry

Annexe n°2

							Rond-point avenue des Marendes Rond-point avenue de Latre de Tassigny impasse du boulo-drome
ST MARSAL	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01			D 618 – face au terrain de pétanque
ST MARTIN -DE – FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			Abribus – place du village
ST MICHEL DE LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01			Avenue des Aspres – mur du cimetière
ST NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	03			Mairie – place de la république avenue d'Eine – mur du Parc Durand avenue de Cabestany
ST PAUL DE FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	03			place St Pierre parking supermarché « carrefour market » place du foyer rural
ST PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Mairie – 21 grand/rue
SALEILLES	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	06			Jardin de la demoiselle – avenue de la Méditerranée Devant la Mairie – avenue de Perpignan Devant le cimetière – avenue du Canigou Devant le gymnase – angle rue Louison Bobet et rue Bousquet avenue des crouettes Devant le groupe scolaire Georges Sand – rue Follereau boulevard Jean Jaurès rue Gaston Clos avenue François Tubau avenue Général de Gaulle rue d'Opoul
SALSÈS LE CHATEAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	05			route de St Antoine Ancienne place du Marché – rue Paul Langevin square Guy Malé – avenue Jean Jaurès Tennis municipal – rue des lilas
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Parking face à la mairie
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Mairie – rue Creueta
SERDINYA-JONCET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			parking de la Mairie – RN116
SERRALONGUE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01			rue de St Antoine
SOLÈR (LE)	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	06			Ancienne place du Marché – rue Paul Langevin square Guy Malé – avenue Jean Jaurès Tennis municipal – rue des lilas
SOREDE	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	03			Stade municipal – avenue de la République Ecole élémentaire François Arago – rue des nouvelles écoles Lotissement Merabelles – route de Toulouges salle des fêtes – rue de la sardane parking de la Mairie – rue de la caserne rue de la coscolleda
SOUJANYAS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Place de la Mairie
SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			Foyer rural – avenue du Général Tisseyre
TAILLET	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01			placette de la Mairie
TARERACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			rue des lauriers (panneaux) rue de l'église
TARGASONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01			Mur de la mairie – rue des rocailles
TAULIS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01			camí del Canigo – mur de la séparation école-mairie rue Anatole France
TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01			
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01			
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01			Panneaux situés place du village
TERRATS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01			Panneaux situés rue de l'ancienne mairie
THEZA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01			place de la promenade



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Sous-Préfecture de Prades

Secrétariat Général

Dossier suivi par :

M. Pierre LOPEZ

☎ : 04.68.51.67.82

☎ : 04.68.96.29.35

✉ : pierre.lopez

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence : arrete habil SVIM
corbère.odt

SPRADES - 2017-237-0001

Arrêté préfectoral n° 81/2017

portant habilitation dans le domaine funéraire

*Le Préfet des PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 92-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, Sous-Préfet de Prades ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur Joseph SILVESTRE en qualité de Président du SIVM des DEUX CORBERE, et le dossier qui l'accompagne ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions requises ;

Sur proposition du Sous-Préfet de PRADES

ARRÊTE :

Article 1er : Le SIVM des DEUX CORBERE, dont le siège est à la mairie de Corbère-les-Cabanes, représenté, par M. Joseph SILVESTRE, Président, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- fourniture de personnel et des objets, et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- transport de corps après mise en bière,
- fourniture de corbillard.

.../...

Adresse Postale : 177, avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66501 PRADES Cédex

Ouverture au public : lundi au jeudi 09h00-11h30 et 14h00-16h30 (16h00 le vendredi)

Téléphone :

•Standard
•Fax

04.68.51.67.80
04.68.96.29.35

Renseignements :

•INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>
•COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 2 : le numéro d'habilitation qui lui est attribué est le **17-66-3-56**.

Article 3 : la durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Article 4 : l'habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants:

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance,
- non respect du règlement national des pompes funèbres,
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,
Monsieur le Sous-Préfet de Prades,
Monsieur le Maire de Corbère-les-Cabanes,
Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Prades, le **25 AOUT 2017**

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Prades**



Laurent ALATON

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction départementale
de la cohésion sociale des
Pyrénées-Orientales

Pôle sport, vie associative et éducation
populaire

Affaire suivie par :
Patrick WOZNIACK
Tél : 04.68.35.73.15
Patrick.wozniack@pyrenees-orientales.fr

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°DDCS/PSVAEP/2017 240 - 0001

PORTANT FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT DANS LEQUEL SONT PRATIQUEES DES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code du sport et notamment ses articles L.322-2, L.322-5 et R.322-9

Vu les termes de l'article L. 322-5 du code du sport qui dispose notamment que l'autorité administrative peut prononcer la fermeture temporaire ou définitive d'un établissement qui ne présenterait pas les garanties prévues à l'article L.322-2 ;

Vu les mises en demeure du préfet de mettre fin aux manquements notifiées par lettre recommandée les 15 février 2017 et 31 mai 2017 ;

Considérant qu'à l'occasion du contrôle effectué par Monsieur Patrick WOZNIACK, Professeur de sports au Pôle sport, vie associative et éducation populaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, accompagné de Monsieur Thierry CRAYSSAC, agent de la Direction Départementale de la Protection des Populations le 13 février 2017 au sein de l'établissement « Les Ecuries de Força Réal » sis rue du ruisseau 66550 Corneilla La Rivière, il a été relevé notamment les faits suivants :

- la présence de cailloux dans la carrière et la dureté du sol qui ne sont pas compatibles avec la nature de l'activité exercée et contraires aux obligations prévues à l'article A322-125 du code du sport ;
- l'utilisation inappropriée des toilettes comme lieu de stockage des sacs de granulés et de floconnés rendant les toilettes sèches insalubres et contraires aux obligations prévues à l'article A322-131 du code du sport ;
- un stockage du fumier à même le sol ainsi qu'un défaut d'entretien du sol des paddocks où sont placés les équidés avec la présence de crottins ce qui est contraire à l'article A.322-132 du code du sport ;

Considérant que Madame Peggy HATON exploitante de l'établissement « Les Ecuries de Força Réal » a reçu une première mise en demeure préfectorale notifiée par lettre recommandée en date du 15 février 2017 afin de mettre fin aux faits relevés puis une deuxième mise en demeure en date du 31 mai 2017 suite au contrôle effectué le 25 avril 2017 ;

Adresse Postale : 16 bis cours Lazare Escarguel - BP 80930 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒Direction 04.68.35.50.49
 ⇒Insertion par logement 04.68.81.78.00

Renseignements : ⇒INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
 ⇒COURRIEL : ddcs@pyrenees-orientales.gouv.fr

Considérant qu'à l'issue du délai prescrit, un nouveau contrôle de l'établissement a été effectué le 17 août 2017 et qu'il n'a toujours pas été mis fin aux faits relevés ;

Considérant que la persistance des faits, présente des risques pour l'hygiène et la sécurité physique des pratiquants et qu'il convient donc de procéder à la fermeture de l'établissement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'établissement d'activité physique et sportive, « Les Ecuries de Força Réal » sis 41 bis rue du ruisseau 66550 Corneilla La Rivière, est fermé sous peine des sanctions prévues à l'article L. 322-4 du code du sport.

Article 2 : Il sera mis fin à sa fermeture dès lors que la gérante aura satisfait aux injonctions ci-dessus.

Article 3 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 28 août 2017

Le Préfet,
P/O Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

P/O et par délégation, le chef de Pôle Sport, vie
associative et éducation populaire


Jean Pierre CHAUSSIER

Si vous estimiez cette décision contestable, vous pouvez former dans un délai de deux mois à compter de sa notification:

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision,
- soit un recours hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

En cas de rejet implicite ou explicite de votre recours gracieux ou hiérarchique selon les dispositions de l'article R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, vous pouvez dans un délai de deux mois à compter de ce rejet exercer un recours contentieux.



Direction départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

NOM - Prénom	Responsables des services
RUFFAT Daniel UGO Pascal VILANOVE Jacques AUDEOUD Jean-Yves	Services des Impôts des entreprises : Perpignan ALGY Perpignan REART Perpignan TET Céret
SORIANO Jean-Claude RAYMOND Jean MILLIET Luce CESTER-LAGAE Azucena	Service des Impôts des particuliers : Perpignan ALGY Perpignan REART Perpignan TET Céret
PAGES Claude	Service des Impôts des particuliers – Service des Impôts des entreprises : Prades
MORENO Frédéric VERDON Daniel DELMAS Karine BALSSA Patrick CABAU François (interim) CASAS Jeanine SALGUERO Emmanuel TOURDIAS Arnaud TIXIER Jacques BONAURE Jean-Philippe HAMIDANI Ahmed SARRADE philippe CABAU François LEVEQUE Pierre VIDAL Gilles SALA Ariel LAGUARDA Jean-Paul MARTY Jean-Michel HENOC Corinne ALIU Christian	Trésoreries : Argeles s/ Mer Cabestany Cerdagne Céret Elné Haut-Vallespir Ille-s/Têt Le Boulou Millas Mont-Louis Perpignan Centre hospitalier Perpignan HLM Perpignan Municipale Port-Vendres Prades Rivesaltes Saint-Estève Saint-Laurent de la Salanque Saint-Paul de Fenouillet Thuir
VENTURA Hélène	Paierie départementale
BORGEL Catherine BORGEL Catherine (interim)	Services de publicité foncière : 1 ^{er} Bureau 2 ^{ème} Bureau



<p>RAJOL Nicole BAUCHET Patrice CHAUCHET Florence BURCET BALLO Martine</p> <p>BATLLO François-Xavier</p> <p>ROCA José</p> <p>MAYNAU Claire (interim)</p>	<p>1^{ère} brigade de vérification 2^{ème} brigade de vérification Pôle de contrôle revenus/patrimoine Brigade de contrôle et de recherche</p> <p>Pôle Contrôle Expertise : Perpignan - Prades – Céret</p> <p>Pôle de recouvrement spécialisé</p> <p>Centre des impôts fonciers</p>
--	---

A Perpignan, le 1^{er} août 2017

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales


Pascal BRESSON

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de CABESTANY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme CAVAILLE Agnès, inspectrice des finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de CABESTANY, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des actes de poursuite	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme NOGUES Dominique	Contrôleur principal	15 000€	1500 €	3 mois	15 000 €
Mme ZARAGOZA Nadège	Contrôleur	5 000 €	500 €	3 mois	5 000 €
Mme DETREZ Valérie	Contrôleur	5 000 €	500 €	3 mois	5 000 €
Mme GARCIA Nadine	AAP	3 000 €	300 €	3 mois	3 000 €
M MAGRO Stéphane	AAP	3 000 €	300 €	3 mois	3 000 €
M SPY Bertrand	AAP	3 000 €	300 €	3 mois	3 000 €
Mme FERRANDO Sophie	AA	2000 €	200 €	3 mois	2000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

A Cabestany, le 28 août 2017
Le comptable,


Daniel VERDON
Inspecteur divisionnaire hors classe



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE**

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°5/2017
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires
de Toulouse**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 4 août portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO ;
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à **Monsieur Louis PERREAU**, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Madame Isabelle GOMEZ**, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Florence ARRIGHI, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, et à **Monsieur Patrick DENIAUD**, attaché d'administration du Ministère de la Justice, adjoint à la chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 5 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Monsieur Jean-Jacques Pairraud, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Patricia Chauvire, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Jérôme Dulhoste, Attaché d'administration du Ministère de la Justice Madame Bernadette Morel, Attachée d'administration du Ministère de la Justice
Centre de détention de Muret	Monsieur Jean-Luc Ruffenach, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Monsieur Didier Hoareau, Directeur des services pénitentiaires adjointe	Monsieur Philippe Blomme, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Monsieur Patrice Katz Directeur fonctionnel des Services pénitentiaires	Madame Nathalie Breque, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Marc Babou, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Perpignan	Monsieur Jean-Yves Goiffon Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Evelyne Lecloirec, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Raymond Jaubert, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Nîmes	Monsieur Daniel Klecha, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Madame Maud Deslandes Directrice des services pénitentiaires adjointe	Madame Sandrine Nicolas, Attachée d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Villeneuve-Les-Maguelone	Monsieur Jacques Paris, Directeur des services pénitentiaires	Mme Emmanuelle ANIDO-FABAS, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Fabrice Kozloff, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Toulouse-Seysse	Monsieur Arnaud Moumaneix, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires adjoint	Monsieur Jean-Marc Mermet, Attaché d'administration du Ministère de la Justice

Article 4 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 4 000 € par acte:

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Madame Arielle Duconseille, Commandant pénitentiaire	Monsieur Patrice Potin capitaine pénitentiaire	Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Olivier Vilmar, Commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Amouroux, Capitaine pénitentiaire	Madame Isabelle Journet, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Foix	Monsieur Thierry Deliessche, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Luc Trebuchon, Commandant Pénitentiaire	Madame Madeline Courjeau, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Ab D'Zaher Benlefki Commandant pénitentiaire	Monsieur David Bonnenfant, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Jean-Luc Chaptal, surveillant pénitentiaire
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Stéphane Miret, Commandant pénitentiaire	Madame Monia Ben - Mustapha Capitaine pénitentiaire	Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire administratif

Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire	Monsieur Christophe Breucq, Commandant Pénitentiaire	Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Philippe Haby, Commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko Capitaine pénitentiaire	Madame Catherine Enjalran secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Olivier Henaff, Commandant pénitentiaire	Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Madame Vanessa Prempain, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Joël Delancelle, Directeur des services pénitentiaires	Madame Carole Padie, Secrétaire administrative

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 2 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Madame Véronique Meunier, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Mlle Camille Roth, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif de classe supérieure
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Monsieur Jean-Michel Artigue, Directeur des Services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Lienard, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Stéphanie Varinard Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Laëtitia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Gilles Brossard, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Eric Lamboley Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Natacha Ouwanssi Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Guylaine Hervy-Perreau, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Isabelle Rigaiil, Attachée d'administration du Ministère de la justice

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Monsieur Philippe Juillan Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Céline Munoz-Forte, Directrice Pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Madame Andéole Dewatre, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire des Pyrénées-Orientales	Madame Stéphanie Jastrzebski, directrice d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, Adjointe administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Nathalie Rambert, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Marie-Claude Vanson, directrice d'insertion et de probation	Monsieur Jean-Michel Hurtrel, Secrétaire administratif

Article 6 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
BIOL	Alain	DISP TOULOUSE
GUEGAIN	Gaëlle	DISP TOULOUSE
NEGRINI	Marc	DISP TOULOUSE
VARSİ	Alma	DISP TOULOUSE
LANIS	José	DISP TOULOUSE
LOVIOT	Marie-Anne	DISP TOULOUSE

Article 7 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
AUBRY	Brigitte	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
ENJALRAN	Catherine	CD ST SULPICE
RAMBERT	Camille	CD ST SULPICE
HELALI	Farida	CP BEZIERS
LECLERC	Laurence	CP BEZIERS
RAMON	Jessica	CP BEZIERS
MOREL	Bernadette	CP BEZIERS
DULHOSTE	Jérôme	CP BEZIERS
BABOU	Jean-Marc	CP LANNEMEZAN

URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
ABOUT-BOUR	Laurent	CP LANNEMEZAN
ARRIGHI	Gilbert	CP PERPIGNAN
JAUBERT	Raymond	CP PERPIGNAN
LESNES	Joëlle	CP PERPIGNAN
NOLBERT	Béatrice	CP PERPIGNAN
PIANETTI	Dominique	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
HIVET	Gisèle	CP TLSE SEYSSES
LAVAUD	Marie	CP TLSE-SEYSSES
MAMERT	Beatrice	CP TLSE SEYSSES
MERMET	Jean-Marc	CP TLSE-SEYSSES
BOUISSOU	Stanislas	DISP TOULOUSE
BOURGEOIS	Aude	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
DENIAUD	Patrick	DISP TOULOUSE
LACONDE	Hélène	DISP TOULOUSE
SANCHEZ	Nicole-Germaine	DISP TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP TOULOUSE
SOUDES	Elodie	DISP TOULOUSE
SZOPA	André	DISP TOULOUSE
MARSAULT	Stéphanie	DISP TOULOUSE
PADIE	Carole	EPM LAVAUUR
BRUN	Chrystelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
COURJEAU	Madeline	MA FOIX
DE-PASCALE	Anne-Marie	MA FOIX
CHAPTAL	Jean-Luc	MA MENDE
GASTAUD	Flavien	MA MENDE
AKERKAR-BEAULIEU	Magali	MA MONTAUBAN
LIEGEOIS	Laurent	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
DESMAZES	Isabelle	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
NICOLAS	Sandrine	MA NIMES
VEZZANI	Olivier	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
DUFOUR	Veronique	MA TARBES
MANSE	Maryse	MA TARBES
KOZLOFF	Fabrice	MA VLM

ARNOLD	Christian	MA VLM
MARTY	Elian	MA VLM
CAROLLO	Véronique	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
JUNOT	Christian	SPIP12/46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12/46
OUWANSSI	Natacha	SPIP 30/48
DIACONO	Maryline	SPIP 30/48
RIGAILL	Isabelle	SPIP 31/09
DE-FIGUEIREDO	Patricia	SPIP 31
GUIRAUD	Marie-José	SPIP 34
POIREL	Evelyne	SPIP 34
SERPINET	Sylviane	SPIP 34
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
HURTREL	Jean-Michel	SPIP 81
SOLER	Frédéric	SPIP 81
CARRIE	Flavien	SPIP 82/32

Article 8 : Délégation de signature est également donnée à **Monsieur Alain BIOL**, directeur des services pénitentiaires, chef du département patrimoine et équipements, de signer en mon absence, celle de **Monsieur Louis PERREAU** et celle de **Madame Isabelle GOMEZ**, les actes d'engagement et mandatement relatifs au BOP 107 code ordonnateur 854031 ;

Article 9 : La décision n°3/2017 du 20 janvier 2017 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 août 2017

Signé : Stéphane SCOTTO

